



# Lettre Édu\_Num Économie et gestion hors-série

## n°11

publié le 20/01/2019

### Descriptif :

Cette lettre Édu\_Num hors-série s'intéresse à la protection des données personnelles dans les organisations.

### [Lettre Édu\\_Num Économie et gestion hors-série n°11](#)

Cette lettre Édu\_Num hors-série s'intéresse à la protection des données personnelles dans les organisations.

### Sommaire

1. Comprendre la protection des données personnelles dans les organisations
  - 1.1 Comprendre le règlement général sur la protection des données (RGPD)
  - 1.2 Protection des données : ce que le RGPD change pour les entreprises
  - 1.3 RGPD : quel bilan 6 mois après son entrée en application ?
  - 1.4 Les Français et le respect de leur vie privée sur Internet
2. la protection des données personnelles dans les organisations en pratique
  - 2.1 Le RGPD au sein de l'entreprise
  - 2.2 RGPD : gérer la mise en conformité d'une entreprise
  - 2.3 Comment puis-je démontrer que mon organisation respecte le RGPD ?
  - 2.4 Bienvenue dans l'ère post-RGPD
  - 2.5 RGPD : intégrer la sécurité des données aux argumentaires marketing
  - 2.6 Comment La Redoute se met en conformité avec le RGPD ?
  - 2.7 Les données à caractère personnel dans les établissements scolaires
  - 2.8 Protection des données : le ministère des Armées préfère Qwant à Google
  - 2.9 Quelles sont les données personnelles recueillies par les GAFAM ?
  - 2.10 Données personnelles : sur les téléphones Android, des applications très bavardes avec Facebook
  - 2.11 La CNIL met en demeure deux sociétés françaises gérant des mouchards publicitaires
3. Perspectives
  - 3.1 Pourquoi toutes les entreprises du monde vont se plier au RGPD européen
  - 3.2 Hashtag #MonEntrepriseEtleRGPD sur France Culture
  - 3.3 En Chine, un système de notation des citoyens encore flou mais aux ébauches effrayantes



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.